

Un nouveau brevet

À partir de 2017, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur le contrôle continu et trois épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième) :

- **une épreuve orale** pendant laquelle l'élève présente **un projet travaillé dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou d'un des parcours éducatifs**, permettant notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale
- **une épreuve écrite** portant sur **le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique**
- **une épreuve écrite** portant sur **les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la physique-chimie et la technologie**

La réussite du collégien au DNB atteste de sa maîtrise du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**.

- **Le jeudi 29 juin 2017 après-midi pour l'épreuve 1 :**

- de 13 heures 30 à 15 heures 30 pour l'épreuve de **mathématiques**
- de 15 heures 45 à 16 heures 45 pour les épreuves de **physique-chimie** et/ou **Sciences de la vie et de la Terre (SVT)** et/ou **technologie**. **L'épreuve sera tirée au sort un mois avant la date de la première épreuve.**

- **le vendredi 30 juin 2017 pour l'épreuve 2 :**

- de 9 heures à 11 heures pour l'épreuve de **histoire-géographie** et **enseignement moral et civique**
- de 11 heures 15 à 12 heures 25 pour l'épreuve de **français (Comprendre, analyser et interpréter - réécriture)**
- de 14 heures 30 à 14 heures 50 pour l'épreuve de **français (dictée)**
- de 15 heures à 16 heures 30 pour l'épreuve de **français (travail d'écriture)**

Modalités d'attribution

Un diplôme national du brevet plus complet à partir de 2017

Les principales nouveautés du brevet

- L'évaluation des huit composantes du socle commun de compétences, de connaissances et de culture entre dans le calcul des points pour l'obtention du DNB
- **La physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre et la technologie sont désormais évaluées** lors d'une épreuve terminale.
- **8 heures d'épreuves écrites** contre 7 heures aujourd'hui.
- Une épreuve orale portant sur un sujet abordé par l'élève dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours (éducation artistique et culturelle, Avenir et citoyen).
- **Une cérémonie républicaine de remise des diplômes** aux élèves.

Trois épreuves

Deux épreuves écrites

La première épreuve porte sur les programmes de **mathématiques** (2 heures) et de **sciences expérimentales et de technologie** (1 heure)

- Une thématique commune
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie.

La deuxième épreuve porte sur les programmes de **français** (3h), d'**histoire-géographie-enseignement moral et civique** (2h)

- Une thématique commune
- Une première partie (3 heures) consacrée aux compétences d'analyse et de compréhension de documents et de maîtrise de différents langages
- Une seconde partie (2 heures) dédiée à la maîtrise orthographique de la langue écrite et à la capacité de rédiger
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Une dictée et un exercice de réécriture
- Un travail d'écriture d'invention ou de réflexion, au choix
-

Une épreuve orale

Une nouvelle épreuve orale de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien)

- De nouvelles compétences évaluées, adaptées aux exigences de la poursuite d'études et du monde actuel : expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie.
- La maîtrise de la langue au cœur de cette nouvelle épreuve : la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points.
- Des collégiens impliqués : l'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, Avenir et citoyen. L'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter ; l'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet vaut pour la moitié des points.

AVANT	APRES
<p>Le contrôle continu représente 200 points.</p> <p>On additionne les notes obtenues en contrôle continu tout au long de l'année en classe de 3e dans l'ensemble des disciplines à l'exception de l'histoire- géographie : français, mathématiques, LV1, LV2, SVT, physique-chimie, arts plastiques, musique, technologie, EPS.</p> <p>L'élève doit par ailleurs attester de sa maîtrise de l'ensemble des domaines du socle commun pour obtenir le diplôme national du brevet (livret personnel de compétences.)</p> <p>L'examen final représente 160 points.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le français sur 40 points • Les mathématiques sur 40 points • L'histoire-géographie-enseignement moral et civique sur 40 points • L'histoire des arts sur 40 points <p>L'élève est reçu s'il cumule 180 points sur les 360 et s'il a obtenu la validation de la maîtrise des compétences du socle commun.</p> <p>Il obtient la mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • "assez bien" s'il cumule plus de 216 points • "bien" s'il cumule plus de 252 points • "très bien" s'il cumule plus de 288 points 	<p>Après</p> <p>L'évaluation du socle commun représente 400 points.</p> <p>La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3e trimestre de la classe de 3e :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise insuffisante (10 points) • Maîtrise fragile (25 points) • Maîtrise satisfaisante (40 points) • Très bonne maîtrise (50 points) <p>Les épreuves de l'examen représentent 300 points.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points • Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points • L'épreuve orale est évaluée sur 100 points <p>Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement de complément selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints • 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés <p>L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700.</p> <p>Il obtient la mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assez bien s'il cumule plus de 420 points • bien s'il cumule plus de 490 points • très bien s'il cumule plus de 560 points
	<p>Il obtient la mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assez bien s'il cumule plus de 420 points • bien s'il cumule plus de 490 points • très bien s'il cumule plus de 560 points
<p>Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "assez bien", "bien" ou "très bien". Les mentions "bien" et "très bien" permettent aux élèves boursiers et, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite.</p>	

Une cérémonie républicaine de remise des brevets

Le diplôme national du brevet sanctionne la formation acquise à l'issue de la scolarité suivie dans les collèges (...). Il atteste la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Code de l'Éducation

Le diplôme national du brevet met pour la première fois les élèves en situation d'examen. Il sanctionne la formation suivie tout au long de la scolarité à l'école et au collège. Véritable examen, il se déroule anonymement, porte sur les mêmes sujets nationaux, marque l'égalité de traitement entre tous les jeunes. **Moment symbolique, il marque l'entrée dans une autre scolarité.**

C'est pourquoi, **une cérémonie républicaine de remise des diplômes du brevet** sera désormais organisée à chaque rentrée pour les lauréats dans leur collège.

Cette cérémonie rassemblera la communauté éducative et les élus autour des élèves qui achèvent leur parcours scolaire commun. Elle permettra de dire le rôle essentiel de l'école dans la République et de féliciter les élèves qui ont obtenu leur premier diplôme. Elle donnera à voir aux élèves qui les suivent au collège des modèles de réussite.

Pour vous entraîner : [Exemples d'épreuves : des annales sont disponibles sur Éduscol](#)

<http://eduscol.education.fr/cid60618/preparer-le-dnb-avec-les-sujets-zero.html#lien0>